

Communiqué du 19/05/2020

METROPOLE Gestion a décidé de soutenir une résolution pour la prochaine Assemblée Générale de Total qui se tiendra le 29 mai 2020 coordonnée par Meeschaert AM aux côtés d'un groupement d'investisseurs.

L'objectif de la résolution est de demander à Total d'aligner ses activités avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat en précisant un plan d'actions avec des étapes intermédiaires pour fixer des objectifs de réduction en valeur absolue, à moyen et long terme, des émissions directes ou indirectes de gaz à effet de serre des activités de la Société liées à la production, la transformation et l'achat de produits énergétiques (Scope 1 et 2), et à l'utilisation par les clients des produits vendus pour usage final (Scope 3).

La démarche d'investisseur responsable de METROPOLE Gestion s'inscrit dans ses valeurs fondatrices : l'évaluation d'une entreprise ne peut être considérée que dans sa globalité. En effet, si l'analyse financière a longtemps été le seul axe d'analyse des risques et opportunités de chaque entreprise, il est impossible aujourd'hui, devant la montée des risques sociaux, environnementaux et climatiques de ne pas les intégrer, au même titre que les risques purement financiers ; ces risques pouvant d'ailleurs engendrer des risques financiers considérables pour les entreprises.

Par ailleurs, METROPOLE Gestion a la conviction qu'au-delà de l'analyse et de l'intégration des risques ESG, il est de notre responsabilité d'investisseur pour le compte de nos clients, d'inciter les entreprises à mettre en place une démarche responsable dans leur approche afin que leurs objectifs de croissance s'inscrivent dans la durée, tant en matière sociale qu'environnementale et climatique, ouvrant de nouvelles opportunités de développement et de croissance pour elles.

METROPOLE Gestion a ainsi mis en œuvre depuis 2008 une approche méthodologique « Best in Class », « Best Effort » ainsi qu'une démarche d'engagement avec les entreprises, à la fois en intégrant ces critères à notre politique d'exercice des droits de vote mais aussi dans le cadre d'un dialogue direct et thématique avec elles.

En tant que signataire des UNPRI, du CDP et du TCFD, METROPOLE Gestion a intégré dans sa politique d'engagement et dans son analyse, les problématiques induites par le changement climatique ; METROPOLE Gestion a ainsi mis en place un engagement thématique sur le thème du changement climatique. Dans le cadre de notre dialogue avec les émetteurs, nous interrogeons l'ensemble des sociétés détenues en portefeuille sur leur stratégie CO₂ et évaluons leur conformité avec la trajectoire 2 degrés fixée lors de l'Accord de Paris sur le climat.

En tant que signataire du Carbon Disclosure Project, METROPOLE Gestion s'est associée à la « Non-Disclosure Campaign », campagne d'engagement collectif qui cible les entreprises ne répondant pas aux demandes d'informations du CDP. Cet engagement a pour objectif d'améliorer la transparence des informations liées au changement climatique communiquées par les entreprises.

C'est ainsi que METROPOLE Gestion a accueilli favorablement l'initiative coordonnée par Meeschaert AM et y avons répondu positivement en y apportant notre nom et notre soutien car nous croyons qu'un engagement collectif par des résolutions conjointes avec d'autres investisseurs institutionnels peut renforcer le dialogue et l'influence auprès des entreprises.

Jusqu'à présent, nous avons constaté qu'assez peu de résolutions ont été introduites au vote concernant les engagements des entreprises afin de s'aligner avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le Climat. En 2019, nous avons voté à l'Assemblée Générale de BP en faveur de l'une d'entre elles soumise par un regroupement d'investisseurs (Climate Action 100+) dans le but d'améliorer la transparence sur le reporting climat.

La résolution que nous soutenons à l'Assemblée Générale de Total nous paraît inciter l'entreprise à renforcer ses initiatives et à s'aligner vers les pratiques déjà entamées par d'autres acteurs du secteur pétrolier, et notamment répondre aux principes définis par le TCFD dont nous sommes signataires relatifs aux mesures et objectifs : communication des mesures utilisées, communication des gaz à effet de serre (Scope 1, 2 et 3) et objectifs déterminés par le management.